

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 954 promulguant à la Côte française des Somalis les lois et décrets ci-après :

n° 954

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 septembre 1938

Numéro JO
n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro
30 septembre 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vu L'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° La loi du 2 avril 1936 relative au transport des marchandises par mer (voir Journal officiel de la République française du 11 avril 1936, page 4002) ; 2° Le décret du 22 août 1937 relatif à la sécurité de la navigation maritime et à l'hygiène à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance immatriculés dans les colonies ; 3° Le décret du 29 août 1937 modifiant le décret du 9 mai 1929 portant organisation du cadre général des ingénieurs météorologistes coloniaux en ce qui concerne les conditions d'avancement ; 4° Le décret du 25 août 1937 portant réorganisation du cadre métropolitain des douanes de la Côte française des Somalis ; 5° Le Le décret du 25 août 1937 relatif à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat relevant du Ministère des colonies ; 6° Le décret du 4 septembre 1937 portant organisation du cadre général des géologues des colonies (voir Journal officiel de la République française du 11 septembre 1937, page 10490). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

PIERRE-ALYPE.